

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 février 2021

et qu'elle a été faite le

5 février 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2021_02_012

Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet

COMMUNAUTE DE CO

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 11 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 11 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. M. Eric PERTUS Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés: Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney: M. Laurent CHENU Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Yves COINCENOT Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT

Procurations de vote:

Mandants: Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Yves COINCENOT

Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Salans : M. Philippe SMAGGHE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h11 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Affiché le 23/02/2021



SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI

JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 25 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la délibération n° DCC2017_06_077 du 21 juin 2017 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;

Considérant la nécessité de supprimer ce poste suite au recrutement du Responsable du Multiaccueil sur le cadre d'emploi des Puéricultrices Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 février 2021 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime ce poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet à compter du 12 février 2021;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

